

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisse communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Suivant le prix des denrées elle monte pour la dernière année à cent septante huit francs huit sols, comme on le verra par le détail ci-dessous.

La commune paye en argent L. 68.  
 Cent pots de vin blanc . . . . . 30.  
 Cinquante de rouge . . . . . 10.  
 Au si devant Chateau de Morges . . . . . 20.  
 Les habitants on produit . . . . . 24.  
 Au Prieur douze quaterons froment . . . . . 20. 8.  
 Bois d'affouage il n'y en a point

L 178-8.

Voyez le détail ci-dessus, ce qui est d'usage ancien

Le Roy le 6 Mars 1799  
 Daniel Guignard

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District . . . . .

e. Canton . . . . .

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N. S. A.

} Rolle

} Bourg

} Commune

} De Rolle

  Chef-Lieu

  Du Leman

} Il n'y a

pas d'autre

Collège  
de



4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

De Belles-Lettres  
dans le  
District

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La Langue Latine, les Antiquités Romaines, & la Mythologie  
La Langue Grecque, la Grammaire Française, l'Orthographe  
les Eléments de la Géographie Ancienne & Moderne  
et de l'histoire et la Religion.  
l'Arithmétique et les Eléments de Géométrie

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Les Rudimens & la Grammaire Latine, les Colloques Cordier,  
les Distiques moraux, Théodore, Sélecta & profanis, Scriptorum  
Cornelius Nepos, Justin, Salluste, Florus, Cicéron, Terence,  
Sile-Sive, Lucile, Ovide, Virgile & Horace & Catéchismes  
Les Rudimens de la Langue Grecque Testament grec & Ecce

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Assez mal jusqu'à présent par le défaut de surveillance,  
et par l'indifférence de quelques Parents

9°. Durée de l'école chaque jour?

Deux heures le matin & autant le après midi, mais  
est pour l'ordinaire prolongée gratuitement de demi  
trois quarts d'heure selon le besoin

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Distribués par Villes ou Bandes

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Conseil  
par Examen  
De Genève

b. D'où est-il?

Jean Jacques Marc Villeneuve

c. Son nom

( 3 )

d. Son âge.

Cinquante huit ans révolus

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Deux filles dont l'aînée âgée de 26 ans, qui a fait notre bonheur  
jusqu'à l'âge de 20 ans, se voit paralysée depuis 7 ans des  
bras & des jambes

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis Vingt Six ans à Rolle

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

A Moudon pendant 6 ans, où il a acquis la Bourgeoisie  
Instituteur d'une Classe de Belles-Lettres dans dite Ville

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Aucune autre

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Cela varie de 6 à 12 présentement, les écoles de cette espèce  
étant par tout, excepté dans les Villes Académiques, très peu  
nombreuses

a. En hiver, } foit garçons ou filles.  
b. En été, }

Pour se rendre plus utile qu'il ne pouvoit l'être par son établissement,  
destiné à conduire dans les Auditoires d'Oratoire ou de Philosophie  
les jeunes gens voués aux études.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Ceux de la Commune

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Oui, Dix batz par Mois

15°. Bâtiment de l'école.

Maison Commune

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Vieille

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Qu'une à cheminée haute de 11 pieds 8 pouces très froide & humide  
Dans la maison Commune

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Non

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune



( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Quatre cent francs de Dix batz pièce logement & Jardin

De la Caisse Communale

Observation

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le 21<sup>er</sup> 9<sup>bre</sup> dernier, d'une assemblée de la Bourgeoisie de Moudon, il fut résolu, par un vote unanime, de proposer à l'Assemblée de la Bourgeoisie de Moudon, de nommer un Regent latin, cette motion fut approuvée par la majorité des Bourgeois présents. Le citoyen Louis Brody, ayant représenté qu'on devoit attendre le plan d'éducation pour l'Helvétie, dont l'occupation avoit obtenu le délai de quel que s. Mois, l'Assemblée voyant donc sa place perdue, eut recours au Ministre des Arts & des Sciences se mettant sous sa protection, en demandant si ayant de servir son poste pendant 26 ans avec l'approbation de tous les Supérieurs, et étant fait ainsi que famille, un scrupuleux Devoir de vivre d'une manière irréprochable, il n'étoit pas en droit de demander une indemnité pour le reste de ses jours âgé de 58 ans, âge trop avancé pour être repourvu ailleurs. Il se refusant pas à gagner sa pension par toutes les Leçons qui entreroient dans le nouveau plan d'Education dont il sera capable. La réponse du Ministre ayant été favorable à l'Instituteur. Il adressa au Conseil Municipal par un mémoire, dans lequel il expose

1°. Son déplacement de Moudon sa Commune 2°. Ses longs services, les actes obscurs de ses Devoirs & son zèle qui la toujours porté à aller au delà de ce qu'il devoit 3°. Son âge & la perte qu'il a faite de ses rentes de France provenant de son père, & qui n'ont pu lui servir de rien pour ses vieux jours, en fin la très sacheuse & dispendieuse maladie de sa fille, il conclut par se mettre sous la sauvegarde de l'honneur & demander une honnête Indemnisation. Le Conseil Municipal lui déclara que si son ne devoit que de lui, il seroit à sa place, mais qu'à présent, les assemblées de Bourgeoisie décidant de tout, dans la première qu'on auroit. Lecture seroit faite de son adresse et de la lettre du Ministre des arts & des sciences, ce qui n'a pas eu lieu des la date de ce sic telum remanet semper suspendum

Jean Jacques Marx & Elleneux

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Rolle

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est une Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de Rolle

d. District

de Rolle dont il est le chef-lieu

e. Canton

Du Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Les maisons de la Ville sont fort rassemblées et celles qui sont de son ressort ne s'étendent au plus loin que de 15. Minutes, comme on le verra ci-dessous.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Villages..... il n'y en a point

Hameaux ou fermes	Distances	minutes
Landecuse	.....	15.
la Brique	.....	15.
le Moulin d'essut	.....	5.
la Grange dit la Bertholette	.....	12.
le Prêtre	.....	10.
le Petit Prêtre	.....	10.
la Vallée Suisse	.....	8.
le Pré de Post	.....	10.
la Colline	.....	8.
la Grange	.....	8.
les 2 Tulliers	.....	5.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'en vient point d'aucun de ces endroits

170

N. 85